NICE LE 23 SEPTEMBRE 2025

REÇU LE
25 SEP. 2025
Marseille-en-Beauvaisis

MAIRIE DE MARSEILLE EN BEAUVAISIS
SERVICE URBANISME
79 RUE DU GENERAL LECLERC
60690 MARSEILLE EN BEAUVAISIS

Merci de bien vouloir nous retourner
le récépissé par mail pour éviter
les retards courriers
Mail : etude@bureauenergetique.com

Objet : déclaration préalable pour Mme ROHR VERONIQUE

Madame, Monsieur

Nous sommes mandatés afin d'effectuer une déclaration préalable de travaux
Pour la pose de panneaux photovoltaïques noirs en surimposition au bâti de la toiture

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information nécessaire à l'instruction de la déclaration.
Merci de contacter et de transmettre les pièces à notre service compétent :

YOLICO ENERGIE
81 RUE DE FRANCE
06000. NICE
TEL : 09 78 45 30 14
Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

PJ :
DP1 – PLAN CADASTRAL
DP2 – PLAN DE MASSE
DP4 - CROQUIS
DP6 – TOITURE AVEC PANNEAUX
DP7 - TOITURE SANS PANNEAUX

Le service administratif

YOLICO
81 rue de France
06000 Nice
Tél: 09.78.45.30.14
884 761 594 R.C.S. Nice

Yolico Energie

PROJET SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE
MANDAT ASSISTANCE ADMINISTRATIVE

ENTRE :

○ M. ⊗ MME **NOM** Rohr **PRENOM** Veronique

ADRESSE 7 rue du Chanvrour 60690 Marseille en Beauvaisis

L'adresse est-elle celle du site de production ? ⊗ OUI ○ NON
Si NON merci de renseigner l'adresse de production ci-dessous

ADRESSE DU SITE DE PRODUCTION

Ci-après dénommé le mandant ou le client.

ET :

La société YOLICO, SAS au capital de 21 026,00 euros – RCS NICE 884 761 594 00057, dont le siège social est situé 81 rue de France, 06000 Nice, représenté par le signataire dûment habilité à cet effet
Ci-après dénommé le mandataire ou la société YOLICO,

Le mandant a souscrit à une offre énergie solaire photovoltaïque auprès de la société YOLICO. Ce contrat prévoit la réalisation des démarches administratives nécessaires audit projet afin qu'il soit mené jusqu'à son terme.
Pour l'exécution des dites démarches, le Mandant confie irrévocablement -hormis dans le cas où le mandant fait usage de son droit de rétractation dans les délais stipulés dans l'article l221-18 du code de la consommation et de ce fait le présent mandat sera réputé caduc- le présent Mandat assistance administrative à YOLICO, qui l'accepte, la mission d'accomplir en son nom et pour son compte, les actes ci-après :

Article 1 . Objet du Mandat
Le client donne mandat à la société YOLICO, qui accepte d'accomplir en son nom et pour son compte les actes suivants :
A/Réalisation des démarches nécessaires à la déclaration préalable de travaux (mairie du domicile du mandant)
Réalisation de la déclaration préalable de travaux
Envoi ou dépôt du dossier en mairie
Récupération du récépissé de dépôt de la déclaration préalable
Suivi du dossier et envoi des compléments si nécessaire
Récupération de l'arrêté ou du certificat de décision
Envoi de la DAACT (déclaration attestant de l'achèvement et de la conformité des travaux)
C/Réalisation des démarches nécessaires à la récupération de TVA (installations entre 3 et 9 KWc)
Déclaration d'activité avec le Cerfa PO11921-06, déclaration Cerfa 2042 C Pro, 2033 A, 2031 SD, 3517 S-SD à l'administration fiscale, déclaration fin activité Cerfa 11679-05 dès lors que le mandant a perçu la récupération de TVA et qu'il en a informé le mandataire.
Le mandant se doit de tenir informé la société YOLICO de toute réception d'informations émanant des organismes officiels liées au processus de récupération de la TVA.
B/Réalisation des démarches nécessaires à l'établissement du contrat de raccordement, d'accès au réseau et d'exploitation avec le gestionnaire de réseau :
Réception des documents relatifs à l'opération de raccordement au titre d'interlocuteur du gestionnaire de réseau pour toutes les étapes du raccordement. A ce titre, le mandataire est seul destinataire des documents relatif au déroulement de l'opération de raccordement.
Préparation et envoi de la demande de raccordement au Gestionnaire de réseau
Suivi du dossier jusqu'à la réception de la proposition de raccordement, d'accès au Réseau d'Exploitation (CRAE)
Signature pour le nom et pour le compte du Mandant de la proposition de raccordement et de la convention de raccordement

Envoi au gestionnaire de réseau du contrat signé, accompagné des justificatifs
Réalisation des démarches nécessaires, au nom et pour le compte du Mandant, au titre de la prestation de raccordement
Lorsque les frais sont pris en charge par YOLICO, règlement au Gestionnaire de réseau, au nom et pour le compte du Mandant, et dans la limite prévue sur le bon de commande, des différentes sommes dues au titre de la prestation de raccordement.

Article 2 : Obligations du mandataire
Le présent Mandat est limité aux démarches visées précitées. Pour réaliser efficacement son Mandat, le mandataire est libre de mettre en œuvre les moyens qu'il estime nécessaires. Le mandataire pourra notamment demander auprès des services compétents du gestionnaire du réseau public d'électricité, et de l'Agence d'Obligation d'Achat, la communication de toute information confidentielle concernant le mandant.
Les informations communiquées ne peuvent concerner que les seules informations utiles à l'étude et à la réalisation du raccordement du site objet du Mandat.
Le mandataire précisera au tiers qu'elle intervient au nom et pour le compte du client.
En considération du présent mandat assistance administrative, le mandataire pourra notamment demander auprès des services compétents d'Enedis, la communication de toute information confidentielle concernant le Mandant, au sens de l'article R111-26 du Code de l'Energie (modifié par décret 2016-972 du 18.07.2016 Art. 1 en vigueur depuis le 21.07.2016, relatif à la confidentialité des informations détenues par les gestionnaires de Réseaux Publics de Transport ou de Distribution d'électricité.
Article 3 : Obligations du Mandant
Le Mandat s'engage à :
Fournir à YOLICO les éléments nécessaires à l'exécution de son Mandat
Exécuter les engagements contractés en son nom et pour le compte par YOLICO dans le cadre du présent Mandat.
Article 4 : Durée du Mandat
Le Mandat prend effet à la date de sa signature par le mandant et le mandataire. Il prend fin après : la réception par le mandant des contrats de raccordement/rachat signés par les parties concernées, l'encaissement par le mandant de la récupération de la tva de sa facture, la clôture par le mandataire de l'activité créée pour le mandant à l'aide du Cerfa 11679-05. Le mandataire ne peut être tenu responsable des délais de réponse et d'exécution des différents organismes et administrations impliqués dans le projet photovoltaïque dès lors qu'il a réalisé toutes les démarches dans les délais impartis et que le mandant lui a fourni tous les documents nécessaires.

Le Mandataire,

Société YOLICO

Fait à Nice, le 18/09/2025

Cachet, Signature du représentant légal de YOLICO
Précédée de la mention « ***bon pour accord*** »

Bon pour accord
YOLICO 81 rue de France 06000 Nice Tél. 09 78.45.30.14 884 761 594 R.C.S. Nice

Le Mandant,

NOM ET PRENOM Rohr Veronique

Fait à : Marseille en Beau Le 18/09/2025

Signature du client qui reconnait conserver un double du présent mandat, précédée de la mention « ***lu, approuvé, bon pour accord*** »

" LU APPROUVE Bon pour accord. "

REÇU LE
25 SEP. 2025
Marseille-en-Beauvaisis

AVANT TRAVAUX

ROHR VERONIQUE
7 RUE DU CHAUFFOUR
60 60 MARSEILLE EN BEAUVAISIS

REÇU LE
25 SEP. 2025
Marseille-en-Beauvaisis

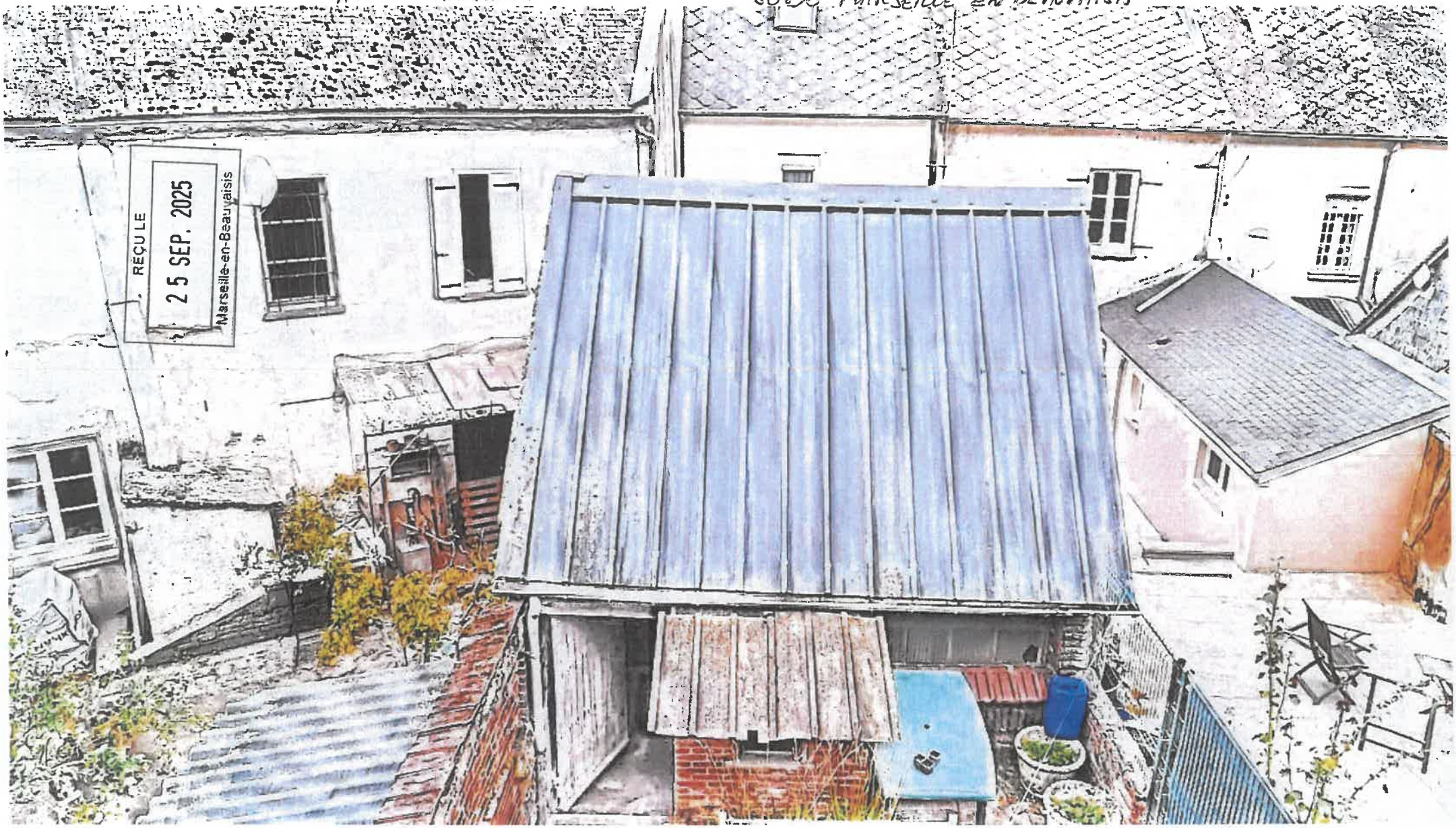

APRES TRAVAUX

ROHR VERONIQUE
7 RUE DU CHAUFFOUR
60650 MARSEILLE EN BEAUVAISIS

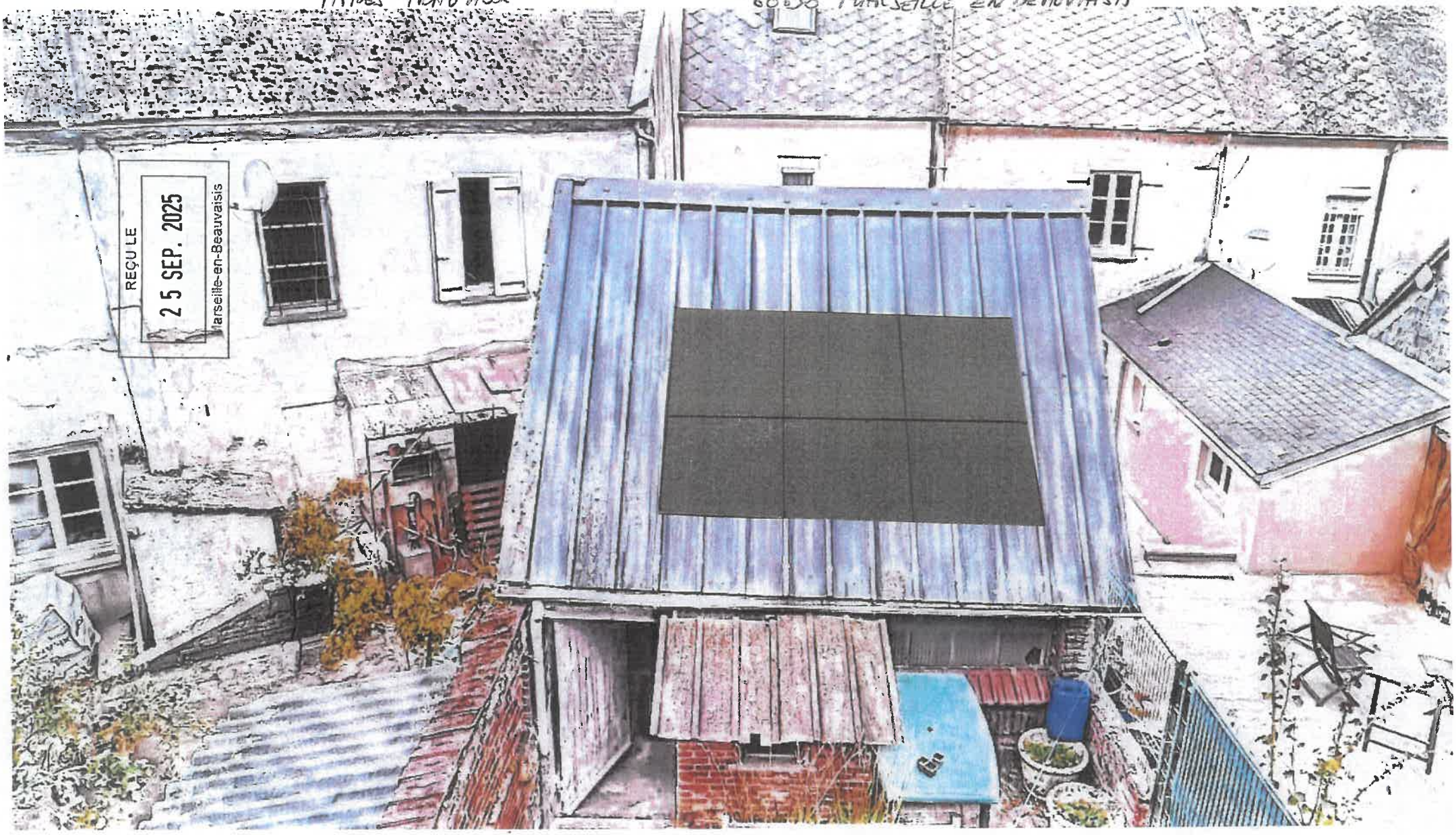

REÇU LE
25 SEP. 2025
Marseille-en-Beauvaisis

Département :
OISE

Commune :
MARSEILLE EN BEAUVAISIS

Section : AC
Feuille : 000 AC 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 22/09/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

REÇU LE
25 SEP. 2025
Marseille-en-Beauvaisis

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF - POLE TOPOGRAPHIQUE
1 ET 2 SQUARE HELENE BOUCHER
60831
60831 CREIL CEDEX
tél. 04 44 64 43 30 -fax
sdif.pro.oise@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

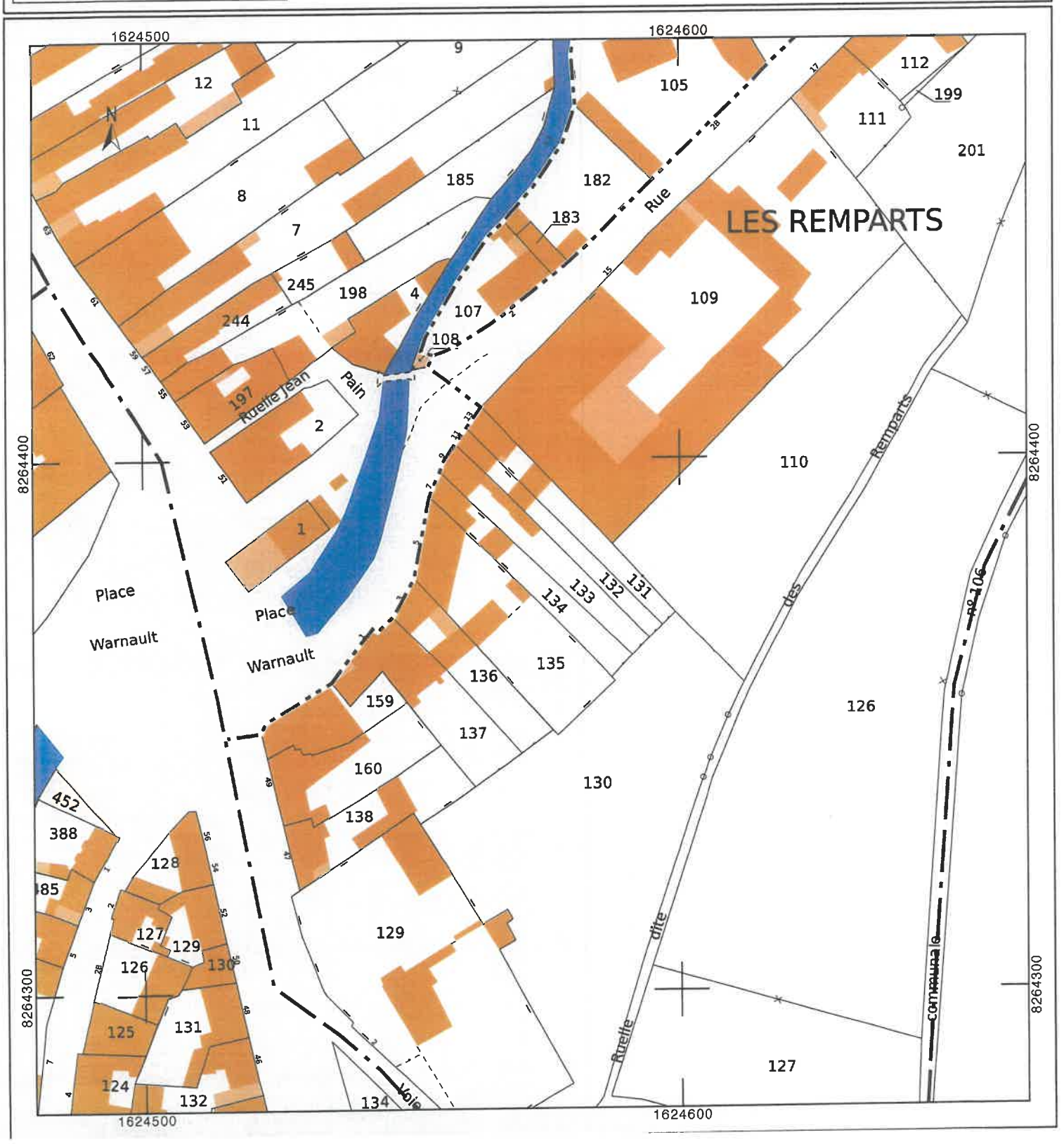

Département :
OISE

Commune :
MARSEILLE EN BEAUVAISIS

Section : AC
Feuille : 000 AC 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 22/09/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

REÇU LE
25 SEP. 2025
Marseille-en-Beauvaisis

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF - POLE TOPOGRAPHIQUE
1 ET 2 SQUARE HELENE BOUCHER
60831
60831 CREIL CEDEX
tél. 04 44 64 43 30 -fax
sdif.pro.oise@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

6 panneaux photovoltaïques noirs en superposition au toit de la toiture

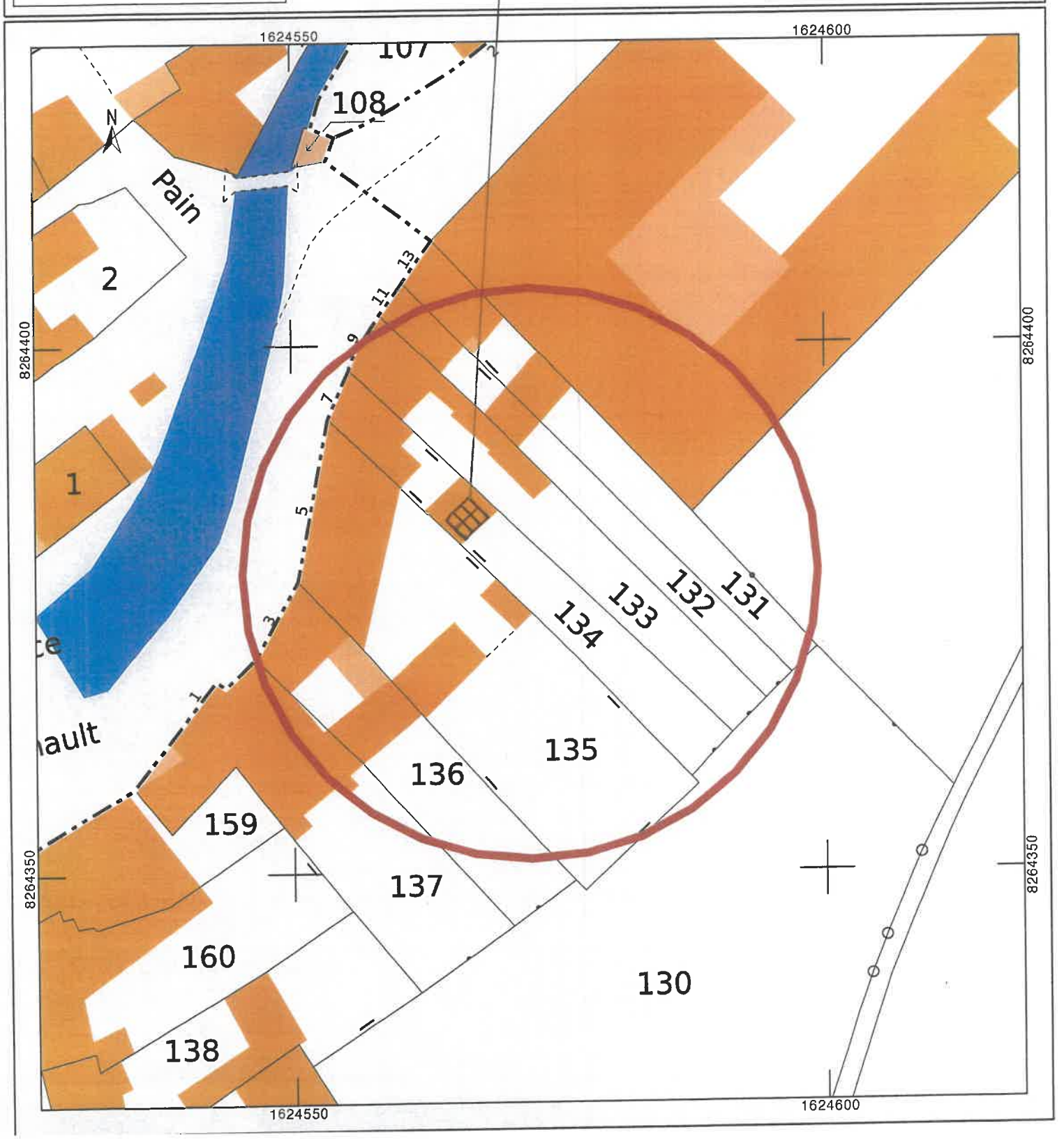

géoportail

REÇU LE
25 SEP. 2025
Marseille-en-Beauvaisis

© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 1° 57' 27" E
Latitude : 49° 34' 28" N

ROHR VERONIQUE
7 RUE DU CHAUFFOUR
60690 MARSEILLE EN BEAUVAISIS

6 panneaux photovoltaïques noirs en surimposition au toit de la toiture

géoportail

REÇU LE
25 SEP. 2025
Marseille-en-Beauvaisis

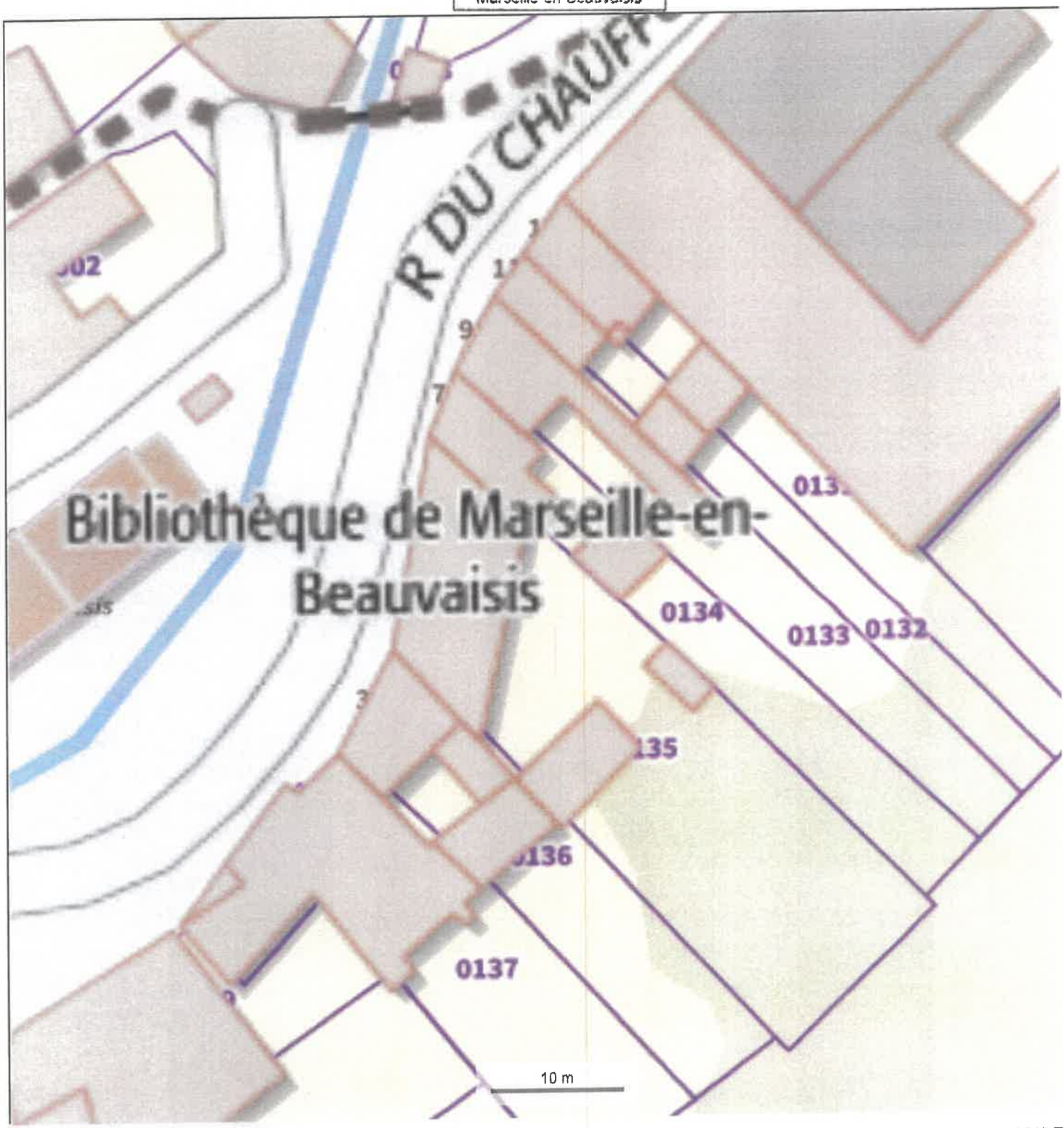

© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 1° 57′ 29″ E
Latitude : 49° 34′ 28″ N

ROHR VERONIQUE
7 RUE DU CHAUFFOUR
60690 MARSEILLE EN BEAUVAISIS

géoportail

REÇU LE
25 SEP. 2025
Marseille-en-Beauvaisis

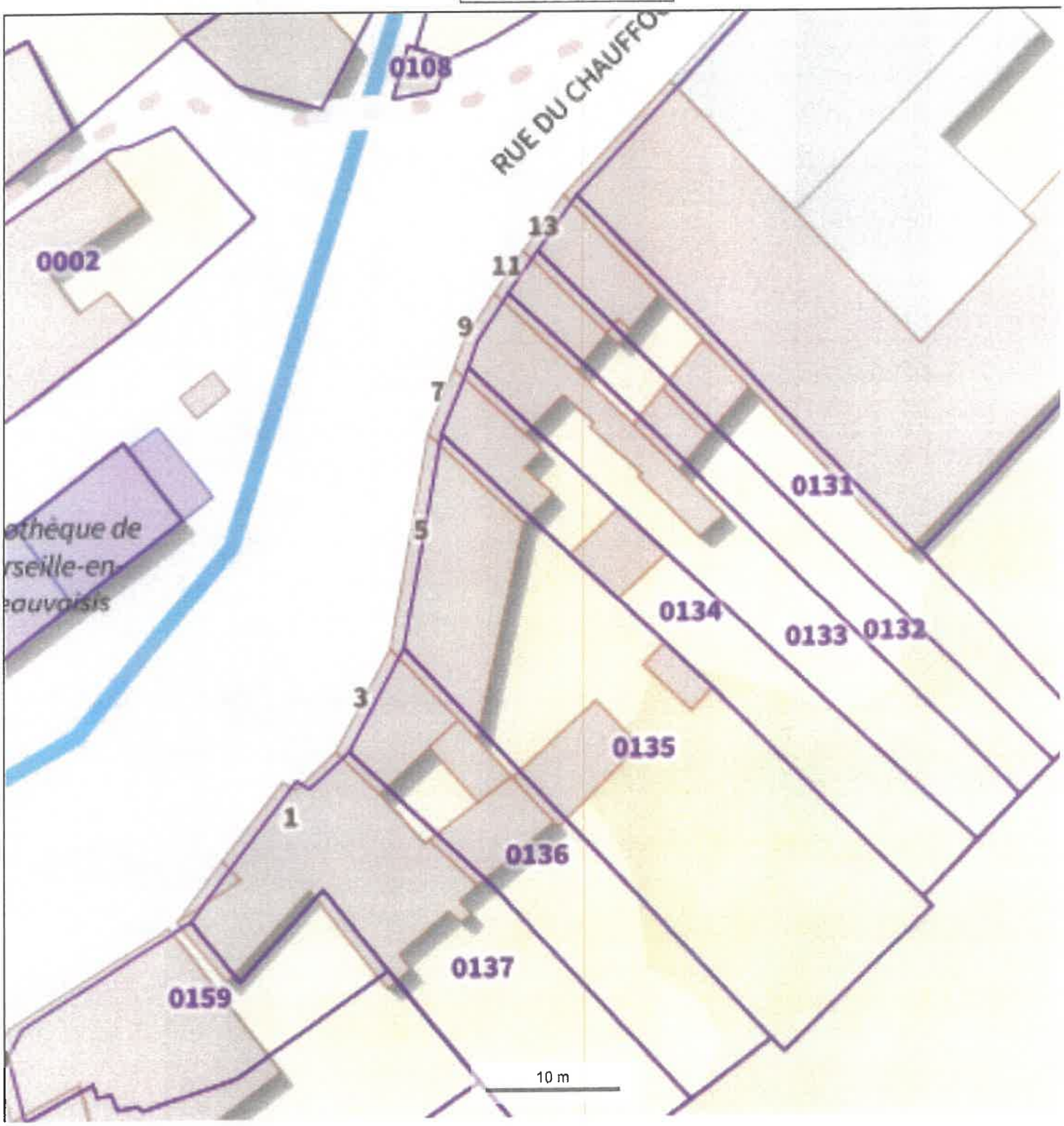

© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 1° 57' 29" E
Latitude : 49° 34' 28" N

ROHN VERONIQUE
7 RUE DU CHAUFFOUR
60690 MARSEILLE EN BEAUVAISIS

Google Maps 7 Rue du Chauffour

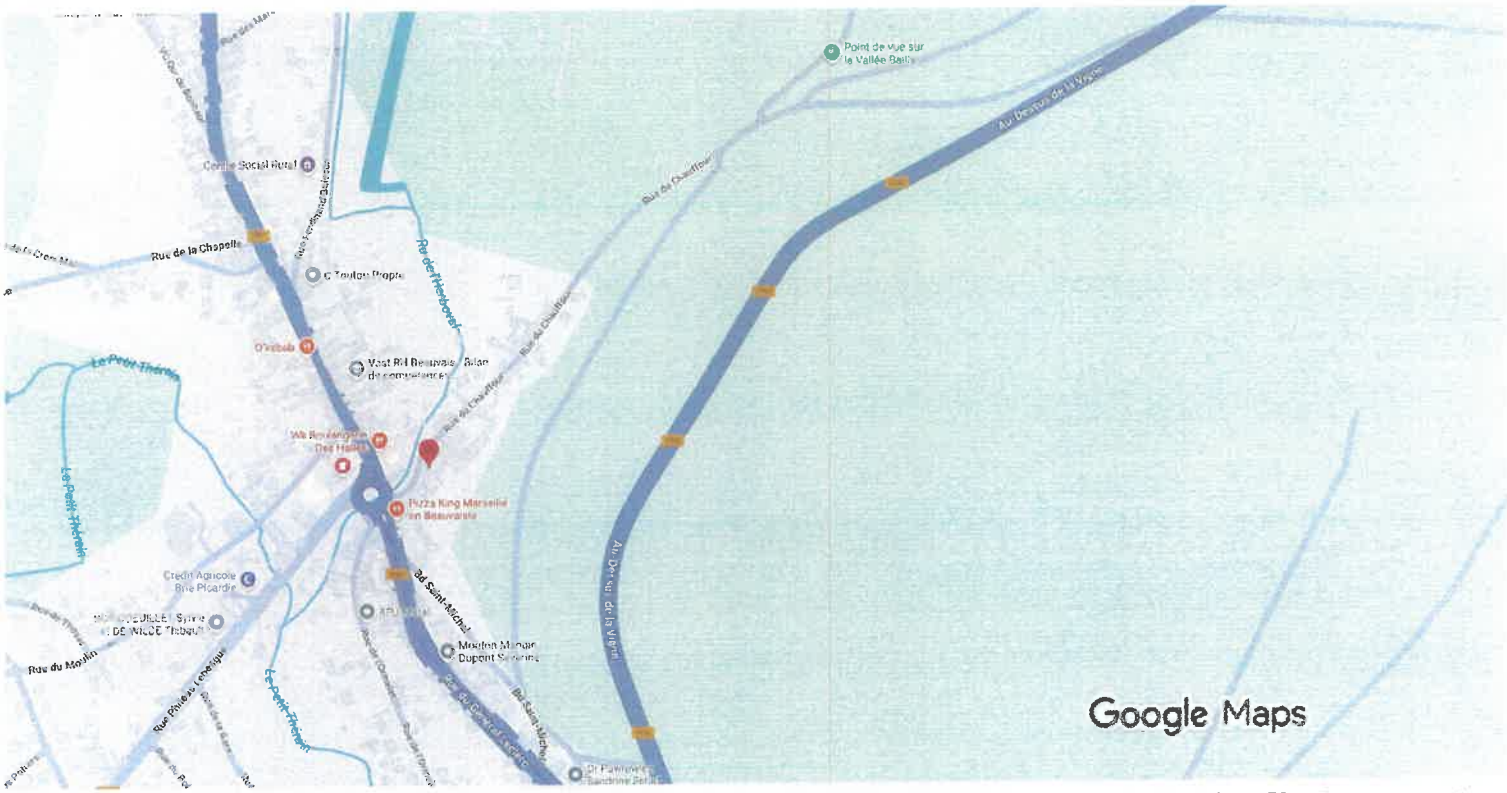

Données cartographiques ©2025 Google 50 m

REÇU LE
25 SEP. 2025
Marseille-en-Beauvaisis

JKL132-B-MH

500W

POWERNITY

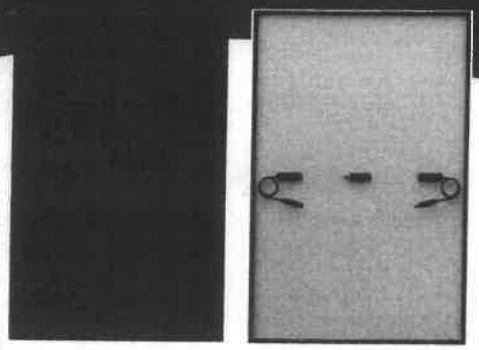

PARAMÈTRES MÉCANIQUES

Cellule	P-type PERC(132)
Dimensions	2094±2mm×1134±2mm×30±1mm
Poids	26kg±3%
Verre	3.2mm AR revetemment en verre trempé, faible teneur en fer
Cadre	alliage d'aluminium anodisé noir IP68,
Boîte de jonction	3 diodes
Chemin de cable	4mm^2,350mm (+) /350mm (-) ou longueur personnalisée
Conditionnement	36 pieces/pallet
Quantité de chargement	40HQ：792pieces, 13 meter truck：864pieces 17.5 meter truck 1008pieces

REÇU LE
25 SEP. 2025
Marseille-en-Beauvaisis

COURBE IV (495W)

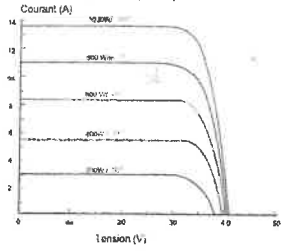

Courbes courant-tension (495W)

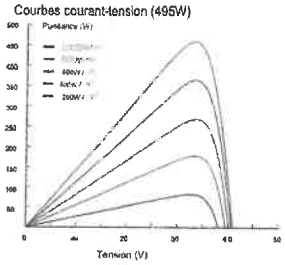

PARAMÈTRES ÉLECTRIQUES (NO ST)

Module	JKL132-A-485MH	JKL132-A-490MH	JKL132-A-495MH	JKL132-A-500MH	JKL132-A-505MH
Puissance max [W]	362	365	369	373	376
Tension de fonctionnement max [V]	34.71	34.91	35.01	35.21	35.32
Courant de travail max [A]	10.41	10.47	10.53	10.59	10.64
tension en circuit ouvert [V]	42.11	42.21	42.40	42.51	42.61
courant de court-circuit	11.03	11.09	11.15	11.23	11.25
tolérance de puissance [W]	0 ~+5W				
courant de court-circuit coefficient de température	+0.051%				
tension en circuit ouvert coefficient de température	-0.260%				
puissance maximale coefficient de température	-0.340%				
NOCT	Irradiation 800W/m2, température ambiante ☒, 20 spectre AM1.5, vitesse du vent 1m/s				

Remarque : Les performances électriques indiquées dans ce catalogue de produits ne se réfèrent pas uniquement à un seul module, ni ne sont promises dans le contrat. Les paramètres électriques sont uniquement utilisés à des fins de comparaison entre différents types de modules.

PARAMETRES DE FONCTIONNEMENT

voltage：1500V DC fonctionnement

Temperature：-40°~+85°

Courant nominal du fusible：25A

Maxload front：5400Pa

Charge maximale en arrière ：2400Pa cellule fonctionnant normalement

Temperature：45±2

Niveau de sécurité：Class II

Performance au feu：UL Type I

PARAMETRES ELECTRIQUES (STC)

Module	JKL132-A-485MH	JKL132-A-490MH	JKL132-A-495MH	JKL132-A-500MH	JKL132-A-505MH
Puissance max [W]	485	490	495	500	505
Travail maximum tension [V]	37.96	38.11	38.26	38.41	38.56
Travail maximum actuel [A]	12.78	12.86	12.94	13.02	13.11
Tension en circuit ouvert [V]	45.12	45.27	45.42	45.57	45.72
Courant de court-circuit [A]	13.68	13.76	13.83	13.91	13.96
EFF [%]	20.42%	20.64%	20.85%	21.06%	21.27%
Tolérance de puissance [W]	0 ~+5W				
Courant de court-circuit coefficient de température	+0.051%/				
Tension en circuit ouvert coefficient de température	-0.260%/				
Puissance maximale coefficient de température	-0.340%/				
STC	Irradiation 1000W/m2, Température des cellules 25°C,Spectral AM1.5				

JKL132-B-MH

Référence : POW500

500W

21.5%

Efficacité maximale

POWERNITY

Marque Française

PRODUIT DE L'ÉLECTRICITÉ À PARTIR DE L'ÉNERGIE SOLAIRE, RESSOURCE ILLIMITÉE ET GRATUITE.

Équipez votre maison avec les dernières technologies, comprenant des modules de demi-cellules pour une efficacité maximale, avec une performance optimisée.

DÉGRADATION

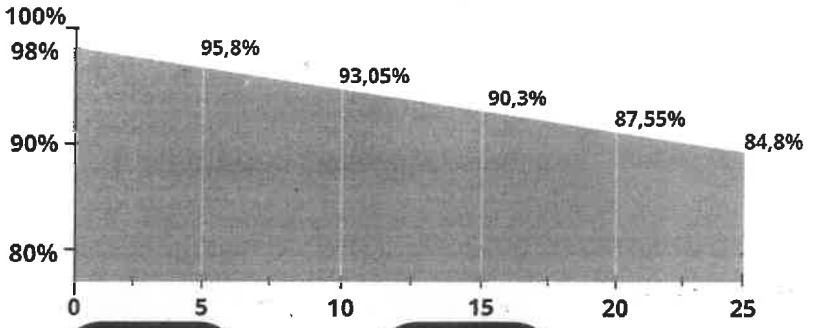

GARANTIE 25 ANS

-0.55 % Décroissance annuelle

REÇU LE
25 SEP. 2025
Marseille-en-Beauvaisis
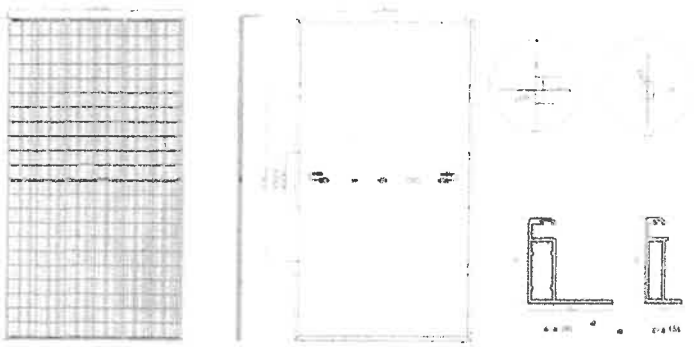
SCHÉMA